

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 mars 2023

COMMUNE DE CHASSILLE

Convocation du 03 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Michel LEGENDRE, Maire.

Présents : FEURPRIER Nadège, DONNET Sébastien, VOYDIE Polomnie, GAUTIER Sandrine, DROUET Lucie, BOTEL Amélie, PEUVION Cyrille, PATRY Thomas et TISON Laurent.

Absents excusés : LAUNAY Harmonie

Secrétaire de séance : Polomnie VOYDIE

Date convocation : 03 mars 2023

Date affichage : 03 mars 2023

Nombre Membres : 11

Membres présents : 10

Ordre du jour :

- Compte administratif 2022, Compte de gestion 2022 et Affectation du résultat budget commune
- Vote du budget 2023 commune,
- Compte administratif 2022, Compte de gestion 2022 et Affectation du résultat budget assainissement
- Vote du budget 2023 assainissement,
- Demande de subvention réfection des trottoirs rue de la Vègre
- Reversement subvention APE
- Affaires diverses

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

AFFECTATION DU RESULTAT

COMPTE DE GESTION 2022

Délibération 2023-03-10-08

Monsieur le Maire s'étant déporté, et sous la présidence de Polomnie VOYDIE, adjointe au Maire, les membres du Conseil Municipal examinent le compte administratif de la commune 2022 qui s'établit ainsi :

(en Euros)	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT REPORTÉ 2021	RÉSULTAT 2022
Fonctionnement	176 478,45 €	212 192,05 €	61 906,14 €	97 619,74 €
Investissement	80 803,90 €	27 335,85 €	- 1 422,33 €	- 54 890,38 €

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Compte Administratif 2022 du budget commune.

Affectation de résultat

Les membres du Conseil municipal décident d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Compte 002 : report de fonctionnement : 73 696,36 €
- Compte 001 : report d'investissement : 54 890,38 €
- Compte 1068 : besoin de financement : 23 923,38 €

Approbation compte de gestion 2022

Le compte de gestion de la commune de Chassillé dressé par l'inspecteur divisionnaire de la trésorerie de Conlie est soumis en séance, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que ce document comptable correspond en tout point au compte administratif 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2022 établi par l'inspecteur divisionnaire de la trésorerie de Conlie ;
- De donner acte de la présentation du compte de gestion.

Le compte de gestion 2022 du budget commune est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

BUDGET COMMUNE

VOTE DU BUDGET 2023

Délibération 2023-03-10-09

Suite à la présentation du budget primitif 2023 par M. Le Maire, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget comme suit :

Section investissement.....	141 358,36 €
Section fonctionnement.....	270 534,36 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

AFFECTATION DU RESULTAT

COMPTE DE GESTION 2022

Délibération 2023-03-10-10

Monsieur le Maire s'étant déporté, et sous la présidence de Polomnie VOYDIE, adjointe au Maire, les membres du Conseil Municipal examinent le compte administratif du budget assainissement 2022 qui s'établit ainsi :

(en Euros)	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT REPORTÉ 2021	RÉSULTAT 2022
Fonctionnement	9 972,43 €	10 955,60 €	• 65,95 €	917,22 €
Investissement	7 814,82 €	9 242,00 €	27 425,10 €	28 852,28 €

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Compte Administratif 2022 du budget assainissement.

Affectation de résultat

Les membres du Conseil municipal décident d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Compte 002 : report de fonctionnement : 917,22 €
- Compte 001 : report d'investissement : 28 852,28 €
- Compte 1068 : besoin de financement : 0,00 €

Approbation compte de gestion 2022

Le compte de gestion du budget assainissement de Chassillé dressé par l'inspecteur divisionnaire de la trésorerie de Conlie est soumis en séance, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que ce document comptable correspond en tout point au compte administratif 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2022 établi par l'inspecteur divisionnaire de la trésorerie de Conlie ;
- De donner acte de la présentation du compte de gestion.

Le compte de gestion 2022 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

BUDGET ASSAINISSEMENT

VOTE DU BUDGET 2023

Délibération 2023-03-10-11

Suite à la présentation du budget primitif assainissement 2023 par M. Le Maire, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le budget comme suit :

Section investissement.....	38 094,28 €
Section fonctionnement.....	11 611,22 €

DEMANDE DE SUBVENTION

REFECTION DES TROTTOIRS RUE DE LA VEGRE

Délibération 2023-03-10-12

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu l'estimation des travaux de réfection de trottoirs rue de la Vègre. Cette estimation s'élève à 18 600 € TTC.

Il suggère aux membres du Conseil municipal de solliciter l'aide à la voirie proposée par le Conseil départemental de la Sarthe pour financer ces travaux à hauteur de 50%.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental de la Sarthe.

REVERSEMENT SUBVENTION APE
Délibération 2023-03-10-13

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la directrice de l'école de Chassillé a sollicité une subvention auprès de l'académie de Nantes dans le cadre d'un projet artistique.

Une subvention de 735 € a été allouée et celle-ci a été versée sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation des membres du Conseil municipal pour reverser cette aide de 735 € à l'Association des Parents d'élèves ECLA en accord avec la directrice de l'école et le Président du SIVOS, ce que les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Affaires diverses

- Monsieur le Maire laisse les membres du Conseil municipal prendre connaissance du courrier de Madame de Montdidier, habitante de la commune, faisant suite au mail qui lui a été transmis le 30 janvier dernier qui l'informait de la décision prise par le Conseil municipal concernant la publication de ces poèmes sur le Facebook de la commune.
Pour rappel, les membres du Conseil municipal ont décidé, lors de la séance du 27 janvier 2023, de privilégier la page FaceBook de Chassillé comme moyen d'informations centré principalement sur l'actualité des activités communales ou intercommunales et autres services publiques.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un courrier du Président de LBN Communauté et du Maire de la commune d'Auvers sous Montfaucon a été transmis à Monsieur le Préfet ce jour concernant la création d'un parc de 5 éoliennes sur la commune d'Auvers sous Montfaucon. Ce courrier fait part de leur mécontentement et de leur incompréhension suite à la décision de Monsieur le Préfet de faire valider ce projet sans prendre en compte l'avis de la population impactée émis lors de l'enquête publique, des conclusions défavorables du commissaire enquêteur et des refus exprimés par la commune d'Auvers sous Montfaucon et les autres communes avoisinantes ;
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu une demande d'aide de la part de la Banque alimentaire de la Sarthe. Il propose que cette demande soit jointe aux autres demandes de subvention qui seront étudiées lors de la réunion du 14 avril 2023 ;
- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un devis a été établi par l'entreprise BAZILE pour refaire une partie de la place de l'église. Ces travaux impliquent l'abattage de deux arbres. La majorité du Conseil municipal n'y est pas favorable. Monsieur le Maire précise que les racines de ces arbres situés proches des habitations finiront par les atteindre, créer des dégâts, engendrer un mécontentement de la part des occupants et des désagréments pour la commune. Il leur propose de demander l'avis des architectes paysagistes travaillant sur le projet bords de Vègre et du CAUE de la Sarthe pour trouver éventuellement une solution alternative, ce que les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité. Monsieur le Maire les informe qu'il va demander à l'entreprise BAZILE de patienter avant d'intervenir ;

- Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la possibilité pour les collectivités territoriales d'instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants. Les membres du Conseil municipal n'y sont pas favorables étant donné le peu de logements concernés ;
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir été sollicitée par une administrée pour une demande de création de passage piéton au hameau de la Groie permettant de pouvoir traverser la RD357 avec plus de sécurité. Pour ce faire, il informe les membres du Conseil municipal qu'il a interrogé l'avis du service voirie du Département de la Sarthe qui s'est avéré défavorable. En effet, un passage piéton est déconseillé hors agglomération. Celui-ci peut donner un effet de « faux » sentiment de sécurité aux usagers et engendrer des accidents.
- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal trois propositions de spectacles pour Noël 2023 ayant été soumises par Lucie DROUET, conseillère municipale.
 - Mano le Clown
 - Conte à Couac
 - MIOBA

Les membres du Conseil municipal sont davantage favorables au spectacle proposé par Mano le Clown mais proposent de continuer les recherches. Ils fixent la date du goûter et du spectacle de Noël au vendredi 15 décembre 2023.

- Monsieur le Maire informe les membres que l'entreprise de Camille GRUDE, habitant de Chassillé, est intervenue pour curer les fossés route d'Epineu le Chevreuil ;
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le marché passé entre le SIVOS et la société fournissant les repas des restaurants scolaires du SIVOS va prendre fin prochainement. Monsieur le Maire suggère de demander au SIVOS d'étudier la possibilité de devenir client de la cuisine centrale de LBN et dit qu'il s'impliquera dans cette étude. Les conseillers municipaux donnent leur accord pour cette démarche cherchant à améliorer la qualité des repas sans trop augmenter leurs tarifs.
- Fin de la séance à 22h10.

Délibérations :

2023-03-10-08	BUDGET COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2023-03-10-09	BUDGET COMMUNE - VOTE DU BUDGET 2023
2023-03-10-10	BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2022
2023-03-10-11	BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET 2023
2023-03-10-12	DEMANDE DE SUBVENTION - REFECTION DES TROTTOIRS RUE DE LA VEGRE
2023-03-10-13	REVERSEMENT SUBVENTION APE

Suivent les signatures

Michel LEGENDRE
Maire



Polomnie VOYDIE
Secrétaire de séance

